



## ***Révision de la Directive sur les produits du tabac : la santé reprend la main***

**Malgré le lobbying d'enfer d'une industrie mortifère auprès des parlementaires européens, la santé n'a pas été sacrifiée aux intérêts économiques des fabricants de tabac !**

Les députés européens, qui devaient se prononcer en faveur de mesures fortes ce mardi 08 octobre, ont souscrit à une très large majorité au renforcement des mesures constituant autant d'outils pour lutter contre le tabagisme.

**Les associations membres de l'Alliance contre le tabac saluent le doublement de la taille des avertissements sanitaires graphiques (65%) qui devront désormais couvrir le haut du paquet sur ses deux faces principales. Cela signifie que les industriels disposeront de moins d'espace sur le paquet pour faire la promotion d'un produit qui tue un de ses consommateurs sur deux !**

**Les parlementaires n'ont pas retenu la vente exclusive en pharmacie des cigarettes électroniques, dans la mesure où ces dernières, en l'état actuel des connaissances sont infiniment moins nocives que les cigarettes ordinaires et leurs multiples produits de combustion cancérigènes. Toutefois ces produits qui contiennent de la nicotine devraient être strictement encadrés.**

L'interdiction dans un délai de 3 ans des arômes, dont le but est de masquer la dangerosité réelle des produits du tabac, est une avancée significative face à la stratégie ciblant plus particulièrement les jeunes et les femmes. Nous ne pouvons que regretter que les cigarettes slim, destinées à abuser le consommateur féminin, n'aient pas fait l'objet d'une interdiction stricte.

La révision de la Directive européenne relative aux produits du tabac est constituée une véritable opportunité pour le renforcement des mesures visant à protéger les plus jeunes des méfaits du tabagisme, qui tue plus de 700 000 européens et 73 000 victimes en France.

**Il appartient maintenant au Parlement européen, au Conseil de l'Europe (Ministres de la santé européens) et à la Commission européenne de transformer l'essai et d'adopter définitivement ces avancées significatives avant la fin de la législature, qui permettront aussi aux Etats de mettre en œuvre le paquet neutre standardisé.**

**Le vote massif des parlementaires européens est une victoire  
pour la santé publique**

### **A propos de l'Alliance contre le tabac**

L'Alliance contre le tabac, fédération d'associations regroupant aujourd'hui une trentaine de membres et de personnalités intervenant dans la lutte contre le tabagisme, contribue, aux niveaux national et international, à l'application des recommandations de la Convention-Cadre de l'OMS de lutte Anti-Tabac, signée et ratifiée par la France en 2004. Elle soutient des actions d'information et de prévention, promeut une application rigoureuse de la réglementation, et exhorte les pouvoirs publics à un engagement à la hauteur du nombre de décès que le tabagisme provoque...[www.alliancecontreletabac.org](http://www.alliancecontreletabac.org)

Contact : Clémence Cagnat-Lardeau (Directrice) : 06 50 54 69 06

### **À propos du Comité National Contre le Tabagisme**

Le CNCT est la première association qui s'engage et agit pour la prévention et la protection des personnes face aux méfaits du tabac et aux pratiques de son industrie.

Fondée en 1868 et reconnue d'utilité publique, le CNCT mène à la fois des actions de prévention afin de sensibiliser sur les dangers du tabac et des actions de plaidoyer pour faire adopter et respecter des mesures de protection efficaces.

Pour en savoir plus : [www.cnct.fr](http://www.cnct.fr)

Contact : Emmanuelle Béguinot (Directrice) : 06 18 36 84 87

### **À propos de DNF**

L'association DNF intervient quotidiennement depuis 1973 pour défendre les victimes du tabagisme.

L'action de DNF en résumé : Sensibiliser aux dangers du tabagisme ; assurer le droit des non-fumeurs à respirer un air sain ; informer sur les mesures anti-tabac.

DNF a une mission d'utilité publique en France métropolitaine, en France d'Outremer, dans l'Union européenne et à l'international et participe activement à la mise en application de la Convention-Cadre de l'OMS pour la Lutte anti-tabac. [www.dnf.asso.fr](http://www.dnf.asso.fr)

Contact : Céline Fournier (Responsable communication) : 06 78 26 07 37

### **À propos de la Ligue contre le cancer**

La Ligue contre le cancer est une organisation non-gouvernementale indépendante reposant sur la générosité du public et sur l'engagement de ses militants. Forte de près de 700 000 adhérents et 13 000 bénévoles, la Ligue est un mouvement populaire organisé en une fédération de 103 Comités départementaux. Aujourd'hui, la Ligue, fait de la lutte contre le cancer un enjeu sociétal rassemblant le plus grand nombre possible d'acteurs sanitaires mais aussi économiques, sociaux ou politiques sur tous les territoires. En brisant les tabous et les peurs, la Ligue contribue au changement de l'image du cancer et de ceux qui en sont atteints. Pour en savoir plus : [www.ligue-cancer.net](http://www.ligue-cancer.net)

Contact : Elodie Audonnet (Service communication) : 01 53 55 25 31